

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article2327>

Journée internationale des filles : et si l'égalité filles garçons gagnait tous les droits de l'enfant ?

- Nos projets & actions en cours - Egalité & genre - Convention Internationale des Droits de l'Enfant - AEDE : Agir ensemble pour les droits de l'enfant - Plaidoyers. "Un mois, un droit" -
Date de mise en ligne : dimanche 11 octobre 2015

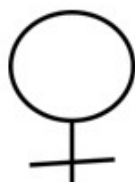
Site de l'Association Adéquations

Le 11 octobre, c'est la journée internationale des filles, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2011. Elle a pour but de faire connaître et reconnaître les obstacles particuliers auxquels elles se heurtent pour faire respecter leurs droits, partout dans le monde.

Les inégalités entre les femmes et les hommes n'apparaissent pas comme par magie le jour où les enfants deviennent majeures. Ces inégalités sont le fruit de discriminations qui interviennent dès le plus jeune âge et qui sont elles-mêmes le fruit de stéréotypes sexistes d'autant plus ancrés dans les sociétés qu'une grande partie d'entre eux est véhiculée de manière inconsciente.

AEDE exige que, conformément au principe d'égalité qui gouverne la Convention Internationale des droits de l'enfant, les obstacles spécifiques rencontrés par les filles, dès leur plus jeune âge, à l'exercice de CHACUN de leurs droits - droits à la santé, à l'éducation, à l'épanouissement de leur personnalité, à l'accès aux loisirs et aux sports, à la protection contre les violences, à la liberté d'expression... - soient systématiquement identifiés de manière à élaborer puis mettre en oeuvre des stratégies et actions « sur-mesure » à même de véritablement combler les écarts entre filles et garçons.

- ▶ La journée internationale des filles sur le site de l'ONU : www.un.org/fr/events/girlchild/index.shtml
- ▶ Sur le site d'Adéquations : le [Guide pour la mise en oeuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant à partir de l'approche de genre](#) et notamment la fiche relative à [l'article 2 : "Non-discrimination"](#)



BONNE JOURNÉE INTERNATIONALE DES FILLES

Et si l'égalité
filles-garçons gagnait
tous les droits de l'enfant ?

« les États parties s'engagent à respecter les droits
sans distinction aucune, indépendamment du sexe
de l'enfant. »

(article 2 de la Convention internationale des droits de l'enfant)



ENSEMBLE, AGISSONS
POUR LES DROITS DE L'ENFANT,
RESPECTONS LES !



#collectifAEDE

Post-scriptum :

► [Télécharger cette affiche](#)